



Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/50/864  
17 janvier 1996

ORIGINAL : FRANÇAIS

Cinquantième session  
Point 157 de l'ordre du jour

COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
ET L'AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE

Lettre datée du 20 décembre 1995, adressée au Secrétaire général  
par les représentants du Bénin, de la France et du Viet Nam

Le bureau du Groupe francophone de New York vous serait reconnaissant de bien vouloir faire diffuser les documents ci-joints adoptés au Sommet de la sixième Conférence des chefs d'État et de pays ayant le français en partage, comme documents officiels de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence de coopération culturelle et technique" (voir annexes I à IV).

Le Représentant permanent  
de la France

Le Représentant permanent  
du Bénin

Le Chargé d'affaires  
par intérim du Viet Nam

(Signé) Alain DEJAMMET

(Signé) René Valery MONGBÉ

(Signé) NGO QUANG XUAN





## ANNEXE 1

### **Déclaration de Cotonou**

## DÉCLARATION DE COTONOU

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou du 2 au 4 décembre,

- RÉITÉRANT** notre attachement à la communauté francophone fondée sur l'usage du français et le respect de la diversité de nos cultures, ainsi que pour réaffirmer notre solidarité ;
- CONSCIENTS** que la vitalité de notre communauté dépendra de la pertinence des réponses aux incertitudes et aux inquiétudes de nos populations ainsi que de notre capacité de faire de l'espace francophone un espace de co-développement ;
- RENDONS** à nouveau hommage au rôle historique de l'ONU, en confirmant notre adhésion à la Déclaration finale du Sommet de New York ;
- CONVENONS** d'utiliser pleinement tous les mécanismes régionaux de règlement pacifique des conflits et de contribuer au renforcement de la diplomatie préventive soutenue par l'ONU, notamment dans l'espace francophone ;
- RÉAFFIRMONS** notre foi dans les valeurs démocratiques fondées sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et dans le plein respect des droits des minorités ;
- RÉAFFIRMONS** également notre profonde détermination à faire reculer la misère et l'exclusion grâce à une solidarité de plus en plus agissante et concrète, et à une réelle implication de la société civile, particulièrement des femmes, dans le processus de développement ;
- SOULIGNONS** une fois de plus que État de droit, démocratie, développement, sécurité et paix sont nécessairement liés ;

- CONDAMNONS** le terrorisme sous toutes ses formes, toute tentative de remise en cause des processus de démocratisation, de déstabilisation des régimes légalement constitués et toute occupation de territoires par la force ;
- PRENONS** la résolution de rendre la Francophonie plus dynamique et plus porteuse d'avenir, en donnant une nouvelle impulsion à l'éducation et en renforçant notre action en faveur de la jeunesse ;
- MARQUONS** notre volonté renouvelée de consolider la Francophonie comme instrument de dialogue et de coopération multilatérale, en lui donnant les moyens juridiques, matériels et humains à la mesure de son ambition politique, notamment par la création d'un Secrétariat général de la Francophonie ;
- DÉCIDONS** d'agir résolument pour corriger les déséquilibres des échanges économiques et culturels, dans le sens d'un partenariat équitable et d'une solidarité réelle, et de poursuivre les efforts d'intégration économique en vue d'un développement harmonieux et durable ;
- NOUS ENGAGEONS** à promouvoir un espace francophone dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication,
- DÉCLARONS** notre ferme volonté de faire rayonner la Francophonie dans le monde et d'œuvrer à la réalisation des légitimes aspirations de nos populations.



## ANNEXE 2

### **Résolutions**

## **RÉSOLUTION SUR LA FRANCOPHONIE ET LES RELATIONS INTERNATIONALES**

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou du 2 au 4 décembre 1995,

- RAPPELANT** les résolutions n° 7 du Sommet de Chaillot et n° 12 du Sommet de Maurice relatives à l'utilisation du français dans les Organisations internationales tant universelles que régionales, ainsi que la résolution n° 11 sur la Francophonie et les relations internationales adoptée au Sommet de Maurice ;
- SE FÉLICITANT** des relations de travail fructueuses établies avec l'Organisation des Nations unies et de la participation de la Francophonie à la célébration de son 50<sup>e</sup> anniversaire, de même qu'aux sommets et conférences mondiales tenus en 1994 et 1995 ;
- SOULIGNANT** leur volonté de continuer à collaborer au renforcement de l'efficacité de l'ONU ;
- SE FONDANT** sur la nécessité d'entretenir au sein de la communauté francophone une concertation régulière, tant dans les organisations internationales que lors des grandes rencontres internationales ;
- NOTANT** avec satisfaction l'ouverture, après ceux de Genève et de Bruxelles, d'un bureau de liaison de l'ACCT auprès des Nations unies à New York ;
- CONSCIENTS** de l'atout que constitue pour la Francophonie la présence d'organisations internationales dans l'espace francophone ;
- SE FÉLICITANT** de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies, le 3 novembre 1995, de la résolution n° A/Rés./50/11 sur le multilinguisme ;



- DÉPLORANT néanmoins l'insuffisante utilisation de la langue française dans certaines organisations du système des Nations unies, alors que le français y est langue officielle ou langue de travail ;
- CONSTATANT que le principe de l'égalité des langues officielles est de plus en plus fréquemment mis en cause par la tenue de réunions informelles dites « à coût réduit » ;
- JUGENT indispensable d'encourager par toutes les voies appropriées le recrutement et la formation de fonctionnaires internationaux francophones de façon à leur assurer une représentation satisfaisante au sein des organisations internationales ;
- INVITENT les fonctionnaires ressortissants de leur pays à veiller au strict respect du statut de la langue française dans les organisations internationales, y compris dans le cadre des opérations de maintien de la paix, notamment en s'assurant que les frais de traduction et d'interprétation en langue française sont prévus lors de l'adoption des budgets ;
- SOULIGNENT de même, l'importance qu'ils attachent à la diffusion simultanée et en temps utile de la documentation sur support papier ou électronique, dans les langues officielles des organisations ;
- RÉITÈRENT leurs recommandations, prises aux Sommets de Chaillot et de Maurice, concernant le maintien du français, langue olympique ;
- DÉCIDENT d'œuvrer en faveur du maintien dans l'espace francophone des organisations internationales qui y ont leur siège et de l'installation de nouvelles organisations dans ce même espace ;
- DÉCIDENT également d'intensifier la concertation et la participation francophones dans les instances et conférences internationales, notamment à l'occasion de la Conférence des Nations unies sur les établissements humains (Habitat II) et du Sommet mondial sur l'alimentation ;

**SE FÉLICITENT**

de l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies, le 16 octobre 1995, de la résolution n° A/Rés/50/3 portant sur la « coopération entre l'ONU et l'ACCT », qui vise à promouvoir la coopération entre les deux secrétariats, et invite les institutions spécialisées, ainsi que les autres organismes et programmes des Nations unies à collaborer en ce sens ;

**DEMANDENT**

instamment que la question du statut du bureau de New York soit résolue en accord avec les autorités du pays hôte ;

**SOUHAITENT**

que la Francophonie puisse disposer d'un siège d'observateur permanent auprès des institutions chargées de la mise en œuvre de la convention ACP/Union européenne ;

**DONNENT**

mandat à l'ACCT de négocier, au nom des États et gouvernements francophones, des financements auprès de l'Union européenne ;

**MANDATENT**

le Conseil permanent de la Francophonie pour prendre, avec le concours de l'ACCT, toutes dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de la présente résolution.

**RÉSOLUTION  
SUR LA PRÉVENTION DES CONFLITS,  
LA PAIX ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE**

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou du 2 au 4 décembre 1995,

- RAPPELANT** la résolution n° 1 du Sommet de Maurice sur le maintien de la paix et de la sécurité internationale, ainsi que leur attachement au renforcement de la capacité d'action préventive de l'ONU ;
- RÉAFFIRMANT** leur volonté politique commune exprimée par la Déclaration du Sommet de Dakar d'œuvrer à l'instauration d'une paix solide et durable dans le monde ;
- CONVAINCUS** que le développement économique durable et équilibré est indissociable de la paix au même titre que le respect des droits de l'homme ;
- CONSTATANT** les avancées significatives vers la solution d'un certain nombre de conflits dans le monde, mais aussi les graves désordres et les risques croissants auxquels sont exposés certains États, en particulier sur le continent africain ;
- CONSIDÉRANT** que la Francophonie doit jouer un rôle plus grand dans le monde pour l'avènement d'une paix durable, notamment en contribuant davantage à la diffusion d'une culture de tolérance et de paix ;
- CONSCIENTS** de leur capacité d'apporter une contribution spécifique aux initiatives déjà prises sur le plan international, régional, ou national, pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits ;
- SOUTIENNENT** le rôle des organisations et des accords régionaux pour le maintien de la paix et la sécurité internationale, et relèvent l'importance de la coordination de leurs efforts avec ceux de l'ONU ;

**SE FÉLICITENT**

de la création par l'OUA d'un mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique ;

**DÉCLARENT**

leur volonté de consolider l'espace francophone par une action concertée visant à prévenir les conflits, apaiser les tensions et ménager des issues pacifiques aux crises déclarées, dans le respect de la souveraineté des États membres ;

**DÉCIDENT**

de renforcer la capacité de réaction de la Francophonie par une consultation rapide de ses instances politiques pour définir, le cas échéant, les mesures à prendre.

**RÉSOLUTION  
SUR L'APPUI À LA DÉMOCRATISATION,  
À L'ÉTAT DE DROIT ET AUX DROITS DE L'HOMME**

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou du 2 au 4 décembre 1995,

**RAPPELANT** leur engagement constant et effectif en faveur de la démocratie, de l'État de droit, et des droits de l'Homme garant du développement économique et du progrès social ;

**CONSIDÉRANT** que la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'Homme ne sont jamais définitivement acquis et que leur mise en œuvre appelle des efforts soutenus ;

**RECONNAISSANT** le rôle important que les gouvernements et une administration publique efficace, compétente et responsable devant les citoyens peuvent jouer dans la consolidation de l'État de droit et dans la poursuite d'un développement durable ;

**RÉAFFIRMANT** qu'une Justice indépendante, accessible et efficace, est le premier garant de l'État de droit ;

**CONFIRMANT** leur engagement à :

- faire de la Francophonie un espace de solidarité et de promotion des droits de l'Homme et des libertés fondamentales,
- consolider, par une adhésion commune, la construction de l'État de droit,
- conjuguer idéal démocratique et aspiration au développement ;

**RÉITÈRENT** leur appui aux institutions et mécanismes appropriés de promotion de la démocratie, de protection de l'État de droit et de respect des droits de l'Homme, aux niveaux national, régional et international ;

- DÉCIDENT** de maintenir, pour appuyer le processus de démocratisation en cours dans l'espace francophone, leur capacité de soutien au déroulement des consultations électorales, lorsque nécessaire, en diversifiant leurs concours pour les adapter au contexte propre à chaque pays ;
- DEMANDENT** à l'ACCT de développer, en liaison avec l'AIFLF, la coopération interparlementaire, particulièrement au bénéfice des Parlements du Sud ;
- S'ENGAGENT** à contribuer activement, dans l'esprit de l'« Initiative de Cotonou » (conférence des ministres africains de la Fonction publique, novembre 1991), à l'examen de la question de l'administration publique et du développement, à l'échange des données d'expérience et à la formulation des recommandations nécessaires, lors de la reprise de la 50<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies en mars-avril 1996 ;
- S'ENGAGENT** également à ratifier et à mettre en application la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et à favoriser leur pleine et égale participation à la vie politique, civile, économique, sociale et culturelle par l'exercice de leurs droits, en vue de la maîtrise totale de leur citoyenneté dans un État de droit ;
- APPELLENT** de même à la ratification universelle de la convention relative aux droits de l'enfant et à sa mise en application effective ;
- DÉCIDENT** de lutter contre les fléaux affectant les enfants : telles que la vente d'enfants, la prostitution infantile et la pornographie mettant en cause des enfants, ainsi que l'implication des enfants dans les conflits armés, en tant que victimes mais aussi en tant que combattants ;
- S'ENGAGENT** à renouveler leurs efforts en vue de la ratification de l'ensemble des conventions des Nations unies en matière de droits de l'Homme.

## **RÉSOLUTION SUR LA JUSTICE ET LE DÉVELOPPEMENT**

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou du 2 au 4 décembre 1995,

- CONSIDÉRANT** la tenue au Caire, du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 1995, de la troisième Conférence des ministres francophones de la Justice, conformément à la résolution n° 18 du Sommet de Maurice ;
- SE RÉFÉRANT** aux conclusions du neuvième Congrès des Nations unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants ;
- RAPPELANT** la Conférence mondiale sur les droits de l'Homme de Vienne en 1993 ;
- AFFIRMANT** que la Justice est garante du respect des libertés individuelles et qu'elle apparaît en outre comme un vecteur essentiel du développement ;
- S'INQUIÉTANT** de la transnationalité croissante de la délinquance, et du préjudice que la corruption endémique porte aux investissements de développement ;
- SE FONDANT** sur la Déclaration du Caire ;
- PROCLAMENT** la décennie 1995-2005, « Décennie de la Justice dans l'espace francophone » ;
- RÉAFFIRMENT** que la sécurité des personnes et des biens est l'une des conditions premières du développement économique, et que la sécurité juridique dans les échanges et les investissements est également une condition indispensable de ce développement ;

- CONVIENNENT de la nécessité de créer les conditions requises pour une bonne administration de la Justice, favorable au développement ;
- CONFIRMENT dans cette perspective, la nécessité, dans la mesure où le développement économique implique des relations de droit de plus en plus transfrontières :
- de mettre le droit en conformité avec les situations nouvelles nées de la modernisation des rapports économiques,
  - d'apporter à cette fin un soutien particulier aux ministères de la Justice, dans le cadre d'une coopération francophone et internationale fructueuse,
  - de favoriser, pour appliquer cette législation, la formation d'un corps judiciaire spécialisé dans les domaines économique et financier,
  - d'encourager l'instauration des jumelages entre juridictions ;
- SOULIGNENT l'importance croissante de l'arbitrage dans le développement du commerce international ;
- S'ACCORDENT à prendre toutes les mesures permettant aux États membres de la Francophonie de maîtriser les dispositions juridiques propres à assurer leur présence active au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- SOUTIENNENT les efforts engagés pour renforcer les actions conduites dans le cadre de l'harmonisation du droit des affaires et du droit du travail, en vue de l'intégration économique régionale et de la réalisation progressive d'un espace économique francophone ;
- DÉCIDENT d'unir leurs efforts afin d'établir une coopération juridique et judiciaire efficace pour la prévention de crimes, surtout transnationaux et organisés, et le renforcement de la Justice pénale, par le développement et la promotion des instruments internationaux en matière de justice pénale, tels que les accords concernant la traite des femmes et des enfants, le génocide, les crimes de guerre, le terrorisme et les infractions liées à la drogue.



## **RÉSOLUTION SUR LE SUIVI DE LA CONFÉRENCE DU CAIRE**

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou du 2 au 4 décembre 1995,

- RAPPELANT** la résolution n° 18 adoptée lors du Sommet de Maurice sur la tenue d'une troisième Conférence des ministres de la Justice, en vue de dégager les moyens de conjuguer droit et développement et d'établir un État de droit ;
- SE FÉLICITANT** de la tenue effective de cette conférence au Caire du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 1995, ainsi que des engagements pris par les ministres de la Justice des pays de l'espace francophone ;
- CONVAINCUS** de la pertinence des programmes engagés sur le plan multilatéral francophone pour le développement de la coopération juridique et judiciaire, et celui de la coopération interparlementaire ;
- DÉCIDENT** de faire leurs les conclusions et les orientations dégagées au Caire et qui font l'objet de la déclaration adoptée par la Conférence pour :
- l'indépendance de la magistrature,
  - une Justice efficace, garante de l'État de droit,
  - le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales,
  - une Justice, facteur de développement ;
- APPROUVENT** le plan d'action issu de cette Conférence et s'engagent à appuyer sa pleine réalisation ;
- DÉCLARENT** leur volonté de favoriser les réformes juridiques et judiciaires nécessaires, en particulier celles prévues dans le cadre de plans intégrés ;

- ENTENDENT** encourager l'augmentation substantielle des crédits affectés aux initiatives francophones pour la coopération juridique et judiciaire, tant sur le plan bilatéral que multilatéral ;
- SOUHAITENT** mobiliser leurs gouvernements pour répondre aux attentes pressantes des populations dans tous ces domaines et leur demander de proposer aux Parlements nationaux l'adoption des dispositions législatives et budgétaires correspondant à ces orientations ;
- SOUTIENNENT** les efforts nécessaires pour consacrer à la Justice les moyens budgétaires requis, en vue de renforcer l'État de droit, la démocratie, la protection des droits de l'Homme et la paix sociale ;
- APPUIENT** l'« Initiative du Caire », visant à confier aux ministres des pays composant le bureau de la Conférence, le suivi de l'application de la déclaration finale de cette conférence.

## RÉSOLUTION SUR L'AFRIQUE

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou du 2 au 4 décembre 1995,

- RÉAFFIRMANT** la conviction exprimée lors de leurs précédents Sommets que démocratie, développement et sécurité sont nécessairement liés ;
- RELEVANT** avec satisfaction les progrès réalisés en Afrique dans le domaine de la démocratisation et de l'État de droit ;
- INQUIETS** de la fragilité de certains processus de démocratisation en cours et des tentatives visant à les remettre en cause ;
- OBSERVANT** que des efforts coordonnés, courageux et convergents de redressement économique ont été entrepris, permettant le retour de nombreux pays au sein de la communauté financière internationale ;
- SE FÉLICITANT** de la réduction progressive des foyers de tension sur le Continent, de l'avènement d'un régime démocratique non racial en Afrique du Sud ainsi que du retour de la paix en Angola, au Mozambique et de l'amorce de la réconciliation nationale au Libéria ;
- DÉPLORANT** les événements dramatiques qu'ont connus récemment certains États du Continent, comme la Somalie, le Rwanda, le Burundi et le Libéria qui ont provoqué des pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables, ainsi que des déplacements massifs de populations ;
- CONSCIENTS** des multiples difficultés que connaissent encore les pays africains ;

- ENCOURAGENT** les pays africains à poursuivre leurs efforts de consolidation de la démocratie et de l'État de droit, d'amélioration de leur situation économique et sociale et d'intégration régionale, dans le cadre du processus d'intégration du Traité d'Abuja, ainsi que ceux visant à la prévention des conflits ;
- MAINTIENNENT** leur appui à tous ces efforts ;
- LANCENT** un appel aux organismes internationaux de coopération et de financement afin qu'ils prennent en compte dans leurs interventions en Afrique les progrès accomplis dans tous ces domaines ;
- DEMANDENT** que tout soit mis en œuvre pour le retour, la réinstallation et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées ou dispersées ;
- S'ENGAGENT** à œuvrer sur la scène internationale pour une aide au développement accrue en faveur de l'Afrique et en particulier dans le cadre d'un nouveau partenariat ;
- S'ENGAGENT** également à œuvrer pour un ordre économique international plus équitable et pour la réduction du poids de la dette extérieure sur les économies africaines.

## RÉSOLUTION SUR LE RWANDA

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou du 2 au 4 décembre 1995,

- CONSIDÉRANT** les conséquences du génocide et des massacres perpétrés au Rwanda ;
- PRÉOCCUPÉS** par le risque d'éclatement de nouveaux conflits dans la sous-région du fait de la présence de 2 millions de réfugiés et des exactions commises à leur endroit ;
- CONVAINCUS** que le retour à une paix durable et à la stabilité passent entre autre par le rapatriement des réfugiés, le refus de l'impunité, et d'une manière générale la réconciliation nationale ;
- CONSIDÉRANT** que les besoins de reconstruction du pays sont immenses et que le développement économique est aussi une condition pour une véritable réconciliation ;
- TENANT** compte des engagements pris à la Table ronde de Genève en janvier 1995, puis à la revue à mi-parcours en juillet 1995 à Kigali ;
- RECONNAISSANT** les efforts déployés par la communauté internationale, notamment l'ONU, l'OUA et les pays de la Région des Grands Lacs, en vue d'une paix durable ;
- ESTIMANT** que la coopération multilatérale francophone a un rôle à jouer dans le dénouement de la crise au Rwanda ;
- RAPPELANT** l'action menée dans ce sens par la Francophonie au Rwanda, en particulier la mission d'évaluation accomplie par l'Agence de coopération culturelle

et technique en novembre 1994 avec le Centre des droits de l'Homme des Nations unies et le PNUD, sa participation à la Table ronde de Genève en janvier 1995 et l'organisation de la réunion informelle des bailleurs de fonds de février 1995, de même que l'initiative prise par l'ACCT visant à la réhabilitation du système scolaire rwandais ;

ENCOURAGENT

toutes initiatives visant au retour volontaire et concerté des réfugiés rwandais et appuient les efforts engagés par la communauté internationale en faveur de la paix, la sécurité et le développement dans la sous-région, notamment la tenue d'une conférence internationale sur la stabilité politique, la sécurité et le développement de la Région des Grands Lacs, sous l'égide des Nations unies et l'OUA, dans le respect de la souveraineté des États ;

LANCENT

un appel pressant pour que les décisions des conférences de Nairobi et de Bujumbura, de même que les engagements pris à Genève, à Kigali et à Paris, soient honorés ;

DEMANDENT

aux opérateurs de la Francophonie, principalement à l'ACCT, d'accroître leurs interventions en faveur du Rwanda, notamment dans le domaine de l'appui à l'État de droit et de la protection des droits de l'Homme ;

DEMANDENT

également à l'ACCT d'apporter en tant que de besoin, aux pays francophones son assistance juridique pour faciliter sur leur territoire la mission du Tribunal international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou de violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et de l'application de la Résolution 978 du Conseil de sécurité des Nations unies.

## RÉSOLUTION SUR LE BURUNDI

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou du 2 au 4 décembre 1995,

- PRÉOCCUPÉS** par les graves difficultés de tous ordres que connaît le Burundi ;
- INQUIETS** des exactions subies par un grand nombre de personnes exilées, déplacées ou dispersées, et des risques considérables qui en résultent pour la paix et la sécurité dans la sous-région ;
- RAPPELANT** la déclaration sur la situation au Burundi de la Conférence ministérielle de la Francophonie réunie à Paris le 30 mars 1995, la mission francophone d'appui à la paix menée en avril 1995, et la mission d'identification accomplie le mois suivant ;
- SE FÉLICITANT** des efforts de médiation que ne cessent de déployer les Nations unies et l'OUA ;
- ENCOURAGENT** le gouvernement du Burundi à poursuivre ses efforts dans le cadre de la Convention de gouvernement en vue du rétablissement rapide de la paix et de la sécurité sur tout le territoire national ;
- SE FÉLICITENT** de l'envoi au Burundi de la commission internationale d'enquête judiciaire créée par les Nations unies ;
- LANCENT** un appel pressant à la tolérance, à la réconciliation des différentes composantes de la société burundaise et au renforcement des valeurs démocratiques ;

- PRIENT** la communauté internationale en général et les pays voisins du Burundi, en particulier ceux qui ont donné asile aux réfugiés burundais, de contribuer activement au retour de la paix et de la sécurité au Burundi et au rapatriement volontaire et concerté des réfugiés du Burundi ;
- APPUIENT** la tenue d'une conférence internationale pour la stabilité politique, la sécurité et le développement de la région sous l'égide de l'ONU et de l'OUA, dans le respect de la souveraineté des États ;
- DEMANDENT** aux opérateurs de la Francophonie, principalement l'ACCT, d'accroître leurs interventions en faveur du Burundi, notamment dans le domaine de la réhabilitation de la justice et de la promotion des droits de l'Homme ;
- RÉAFFIRMENT** leur volonté de contribuer, dans le cadre de la coopération multilatérale francophone, à la recherche de solutions durables aux difficultés du Burundi et au renforcement de l'État de droit dans ce pays ;
- INVITENT** la présidence des instances de la Francophonie à se tenir prête, en tant que de besoin, à organiser de nouvelles missions ou activités en appui à ce pays.



## RÉSOLUTION SUR LE LIBAN

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou du 2 au 4 décembre 1995,

- RAPPELANT** les résolutions des précédents Sommets, qui réaffirment leur solidarité et leur appui au Liban ;
- SALUANT** les progrès notables accomplis dans la situation économique et sociale et les efforts soutenus du gouvernement libanais visant à rétablir la légalité sur tout le territoire national, ce qui facilite la réalisation des projets de coopération déjà approuvés en faveur du Liban ;
- INVITENT** la communauté internationale à assurer l'application intégrale de la résolution n° 425 du Conseil de sécurité des Nations unies, en vue de restaurer l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, et d'aboutir à une paix juste et durable dans la région ;
- DÉCIDENT** d'intégrer à la programmation générale les projets engagés au titre du Fonds de solidarité pour le Liban créé par le Sommet de Québec pour participer à la reconstruction des institutions culturelles, éducatives, techniques et hospitalières, et de poursuivre leur action en faveur du Liban.

**RÉSOLUTION SUR LE SUIVI  
DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LES FEMMES**

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou du 2 au 4 décembre 1995,

**RAPPELANT** l'implication de la Francophonie dans la préparation et le déroulement de la 4<sup>e</sup> Conférence des Nations unies sur les femmes, tenue à Pékin en septembre 1995 ;

**SE FONDANT** sur la déclaration, adoptée par la quatrième Conférence ministérielle de la Francophonie à Ouagadougou en décembre 1994, relative à l'engagement de la Francophonie pour les femmes, qui confirmait les perspectives tracées par les réunions préparatoires de Nouakchott et de Dakar et qui recommandait de prendre en compte, après Pékin, les objectifs d'une stratégie de la Francophonie en faveur des femmes ;

**NOTANT** le consensus obtenu, à la Conférence de Pékin, sur la nécessité d'une pleine intégration des préoccupations relatives aux femmes dans l'ensemble des politiques publiques et sur l'affirmation de la nécessaire égalité entre hommes et femmes dans tous les secteurs ;

**APPROUVANT** les priorités dégagées lors de la réunion des ministres et chefs de délégations francophones à Pékin, soit :

- le plein exercice par les femmes de leurs droits,
- l'éducation et l'instruction, qui conditionnent, par l'accès au savoir, l'égalité des droits,
- l'établissement d'un réel partenariat entre hommes et femmes, sur un pied d'égalité, dans le développement politique, économique et social,

- l'association des femmes, en tant que participantes et bénéficiaires, aux projets ou aux actions de développement, à tous les niveaux et dès leur conception, afin d'en accentuer l'efficacité,
- la voie ouverte aux femmes pour devenir réellement des acteurs dans les domaines politique et économique, et accéder, à égalité avec les hommes, à une pleine participation aux instances du pouvoir et de prise de décision ;

**S'ENGAGENT**

à promouvoir dans leurs pays respectifs ces objectifs prioritaires en vue de leur pleine réalisation ;

**DONNENT MANDAT**

- à l'ACCT :  
d'inscrire dans l'ensemble de ses programmes, dès l'origine, les préoccupations relatives aux femmes, et de contribuer à l'établissement des plans nationaux,
- aux instances de la Francophonie :  
d'assurer, au premier semestre de 1997, une concertation sur le suivi de la 4<sup>e</sup> Conférence des Nations unies sur les femmes (Pékin).

## RÉSOLUTION SUR LE FONDS FRANCOPHONE D'URGENCE

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou du 2 au 4 décembre 1995,

- RAPPELANT** la création, au Sommet de Québec, d'un fonds pour encourager les actions de solidarité destinées à appuyer les efforts de reconstruction et de développement des pays de l'espace francophone particulièrement éprouvés, ainsi que les résolutions n° 11 du Sommet de Dakar et n° 14 de celui de Chaillot sur la reconduction du fonds de solidarité ;
- CONSIDÉRANT** la recommandation du Sommet de Québec selon laquelle ces actions, qui ont une durée pluriannuelle, doivent être réalisées dans le cadre des programmes réguliers de coopération, et non dans celui du fonds de solidarité ;
- CONSTATANT** que des efforts particuliers doivent être consentis en urgence par la communauté francophone devant des situations de détresse liées non seulement aux cataclysmes naturels (dépressions tropicales, sécheresse, éruptions volcaniques, ou autres) mais également aux dévastations engendrées par des troubles politiques graves ;
- REGRETTANT** notamment les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des résolutions sur le Rwanda ou le Burundi, faute de pouvoir rassembler dans les délais requis les financements nécessaires ;
- DÉCIDENT** de substituer au fonds de solidarité antérieur, un fonds appelé « Fonds d'urgence », destiné à recueillir des ressources pour répondre spécifiquement aux situations d'urgence résultant de catastrophes naturelles ou de troubles politiques graves ;
- RECOMMANDENT** que la mise en œuvre de ces interventions par les soins de l'ACCT soit décidée par le Conseil permanent de la Francophonie.

## RÉSOLUTION SUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou du 2 au 4 décembre,

**CONVAINCUS** que les institutions économiques multilatérales demeurent des instruments clés de la stratégie internationale de développement ;

**PRÉOCCUPÉS** par la persistance de la crise économique internationale et plus particulièrement dans les pays en développement et surtout en Afrique ;

**SOUCIEUX** du lien étroit entre démocratie et développement économique ;

**CONSTATENT** avec satisfaction que les moyens investis dans la promotion de l'État de droit correspondent à l'adhésion des pays du Sud aux principes démocratiques mais regrettent que les ressources engagées par la Francophonie pour le redressement économique ne semblent pas approcher le niveau des attentes ;

**RÉAFFIRMENT** instamment leur engagement à faire de l'économie un domaine majeur de la coopération francophone afin que l'appauvrissement ne compromette pas les progrès réalisés dans le processus de démocratisation ;

**RECOMMANDENT** aux différents opérateurs de prendre en compte les principes dégagés au Sommet de Chaillot concernant la priorité au Sud et de réaffirmer les axes d'intervention retenus dans les résolutions n°15 et 20 des actes du Sommet de Maurice, notamment la mobilisation de l'épargne, la promotion de l'entreprise privée et le développement des partenariats, la restructuration et l'intégration régionale des pays du Sud, une attention particulière étant apportée aux objectifs du développement durable ;

**SOUHAITENT** une réflexion sur l'organisation d'un espace économique francophone.

## **RÉSOLUTION SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT**

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou du 2 au 4 décembre 1995,

- RAPPELANT** que la Francophonie est un espace de coopération et de solidarité ;
- ATTACHÉS** à un objectif commun de croissance durable, créatrice d'emplois, socialement équitable, qui place la personne humaine au centre du développement et respecte l'environnement ;
- NOTANT** les changements intervenus dans l'économie internationale et les perspectives de croissance qu'ouvrent la libéralisation du commerce et le développement des investissements privés ;
- INQUIETS** de constater que les États en développement tirent inégalement profit de cette intensification des échanges internationaux et soucieux d'éviter que certains soient mis à l'écart ;
- PRÉOCCUPÉS** par la persistance de l'extrême pauvreté et de la sous-nutrition comme par les conséquences sociales négatives, de la restructuration des économies ;
- RELEVANT** les préoccupations maintes fois exprimées par les pays en développement en matière d'aide au développement ;
- CONVAINCUS** que la responsabilité du développement incombe d'abord aux États concernés ;

CONVAINCUS	également que dans le cadre de la coopération internationale au développement des flux publics substantiels restent nécessaires pour aider les peuples qui ne disposent pas des ressources financières suffisantes leur permettant de soutenir un processus de croissance, en particulier dans les pays les plus pauvres et les plus endettés ;
SOUCIEUX	d'accroître l'efficacité de l'aide internationale notamment sur la base des orientations pertinentes retenues lors des Sommets du G7 de Naples et de Halifax ;
APPELLENT	les institutions multilatérales de développement et les autres bailleurs de fonds à concentrer leur aide sur la lutte contre la pauvreté, en portant une attention prioritaire aux besoins des pays les plus pauvres ;
DEMANDENT	aux institutions des Nations unies et aux institutions financières internationales de travailler en commun dans la poursuite des objectifs de développement ;
DEMANDENT	également aux institutions des Nations unies de prendre les dispositions pour accroître la coordination de leurs interventions ;
INVITENT	l'ensemble des États bailleurs de fonds à maintenir un effort d'aide publique au développement à la mesure de leurs capacités économiques et financières ;
SOULIGNENT	la nécessité de consacrer un volume suffisant de ressources concessionnelles à l'aide au développement ;
INVITENT	également les États en développement dont l'économie est en croissance rapide à s'engager dans une coopération Sud-Sud pour faire bénéficier les autres États en développement de leurs expériences ;
S'ENGAGENT	à rechercher et à promouvoir les réformes susceptibles d'améliorer l'efficacité de l'aide internationale au développement.

**RÉSOLUTION**  
**SUR LE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES**  
**MULTILATÉRALES DE DÉVELOPPEMENT**

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou du 2 au 4 décembre 1995,

- RAPPELANT** les conclusions de la Conférence de Rio sur l'importance d'un développement durable ;
- CONVAINCUS** que les institutions économiques multilatérales demeurent des instruments clés de la stratégie internationale de développement ;
- CONVAINCUS** également que la responsabilité du développement incombe d'abord aux États ;
- PRÉOCCUPÉS** par la persistance de la pauvreté extrême et par la marginalisation des pays les plus pauvres ;
- PRÉOCCUPÉS** par ailleurs par les tensions sociales consécutives à la restructuration des économies ;
- SOUCIEUX** d'apporter leur contribution à un développement économique s'appuyant sur un dialogue entre les différents acteurs économiques et notamment des organisations syndicales démocratiques et représentatives ;
- ENCOURAGÉS** par les efforts entrepris récemment par la communauté internationale, notamment par les initiatives du Sommet du G7 à Halifax visant à accroître l'efficacité des institutions économiques de Bretton Woods et des organes des Nations unies engagés dans l'aide au développement ;
- INVITENT** les membres de la communauté internationale, et notamment les pays membres du G7 à poursuivre, en particulier dans la perspective du Sommet de Lyon, le dialogue visant à renforcer les institutions économiques multilatérales de développement ;



**APPELLENT**

les institutions économiques multilatérales de développement à allouer en priorité leurs ressources aux programmes sociaux de base, à favoriser le développement d'un secteur privé dynamique et à attribuer les ressources concessionnelles aux pays les plus pauvres qui ont démontré leur volonté et leur capacité à les utiliser efficacement ;

**S'ENGAGENT**

à appuyer toute mesure susceptible de renforcer les institutions économiques multilatérales de développement afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle.

## **RÉSOLUTION SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION**

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou du 2 au 4 décembre 1995,

- CONSCIENTS** du défi que pose le développement très rapide de la société de l'information et des enjeux économiques, technologiques et culturels qui en découlent ;
- CONVAINCUS** de la nécessité pour la Francophonie de s'engager dans le développement de l'autoroute de l'information afin de favoriser la présence et l'épanouissement de toutes les langues et cultures qui constituent l'héritage commun de l'humanité ;
- RAPPELANT** que l'objectif est de mobiliser les ressources humaines et technologiques à l'échelle de l'espace francophone pour que ces développements scientifiques servent à l'amélioration du sort de tous et en particulier des moins favorisés ;
- CONSIDÉRANT** les conclusions du Conseil européen de Corfou des 24 et 25 juin 1994, sur l'importance des aspects linguistiques et culturels de la société de l'information ;
- SE RÉFÉRANT** aux propositions de la Présidence de la Conférence ministérielle du G7 sur la société de l'information à Bruxelles des 25 et 26 février 1995, préconisant notamment une société de l'information au service des citoyens et soulignant l'importance de servir l'enrichissement culturel par la diversité des contenus et l'accès ouvert aux réseaux ;
- ENTENDENT** favoriser sur les réseaux électroniques la place qui revient à une Francophonie vivante dans le respect du pluralisme culturel et le souci de coopération avec les autres espaces ;
- SOULIGNENT** l'importance stratégique de l'interconnexion entre eux de tous les réseaux du Sud et du Nord, et aussi, avec les réseaux mondiaux de la société de l'information ainsi que l'accès à ces réseaux afin d'y accroître l'utilisation des services en langue française ;

- APPELLENT donc les pays francophones du Sud à renforcer et à moderniser leurs réseaux de télécommunication ;
- INSISTENT sur l'urgente nécessité de développer des contenus en encourageant notamment la création de serveurs francophones, le traitement informatique du langage pour l'adaptation de la numérisation aux signes diacritiques, les applications en matière d'éducation et d'information technique, professionnelle et scientifique, et en facilitant la création de banques de données pour les pays du Sud ;
- SONT CONVENUS de faciliter la circulation de la langue française sur les réseaux par la francisation des logiciels de navigation, la mise au point de furteurs, faisant le lien entre le français et les autres langues, en effectuant une action de sensibilisation à la nécessité du plurilinguisme sur les réseaux ;
- S'EFFORCERONT d'adapter le cadre réglementaire en fonction des nécessités de la pluralité linguistique et culturelle ;
- VEILLERONT à la complémentarité des efforts nationaux, bilatéraux et multilatéraux pour développer la présence du français sur les inforoutes ;
- DEMANDENT que ces efforts portent en priorité sur :
- la mise en place de serveurs du sud,
  - la formation des ressources humaines au développement et à l'utilisation des serveurs et des sites,
  - la normalisation des protocoles de communication,
  - la mise en place de vitrines pour les pays du Sud,
  - le développement de contenus en français
- APPELLENT les pays francophones industrialisés à associer les pays du Sud à la création et à la production scientifique en facilitant le transfert du savoir et des technologies vers ces pays, en vue de permettre à leurs ressources humaines de développer leurs potentialités et d'apporter leur contribution à l'action commune engagée par la Francophonie dans ce domaine ;
- DÉCIDENT à cet effet de la tenue dès que possible d'une Conférence des ministres compétents.

**RÉSOLUTION  
SUR LA PRIORITÉ ACCORDÉE À L'ÉDUCATION DE BASE  
DANS LE CADRE DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS  
DES PAYS AYANT LE FRANÇAIS EN PARTAGE**

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou du 2 au 4 décembre 1995,

**RAPPELANT :** la résolution adoptée au Sommet de Maurice (1993) portant réorientation de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (Confémen) qui prévoit de renforcer le rôle politique de la Confémen en lui permettant, d'une part, de contribuer à l'élaboration et l'évaluation des politiques éducatives au sein des États membres, et d'autre part, d'orienter et de définir les grands paramètres de l'ensemble de la programmation en matière d'éducation-formation soumise à l'approbation des sommets ;

**SE FÉLICITANT :** des conclusions de la 46<sup>e</sup> session de la Confémen (Yaoundé 1994) et particulièrement de la déclaration relative à l'éducation de base qui recommande la mise en oeuvre des programmes prioritaires suivants :

- la démocratisation et la décentralisation de l'enseignement, notamment par le développement d'une dynamique partenariale autour de l'école,
- le financement des écoles, l'accroissement des infrastructures et la coordination des aides,
- l'amélioration de la gestion scolaire et le développement des capacités institutionnelles,
- la planification et l'évaluation de l'éducation,
- la scolarisation des filles,
- la redéfinition des finalités de l'école et la réforme des curricula,
- la production de matériel didactique et l'édition scolaire,
- la motivation, la formation et l'encadrement des personnels.

**RÉITÈRENT** leur souhait d'élargir la Confémen à l'ensemble des États et gouvernements de la Communauté francophone ;

CONSTATENT

dans le cadre des systèmes éducatifs, que l'éducation de base est la seule apte à répondre aux besoins éducatifs fondamentaux et à permettre à tout individu de s'insérer véritablement dans la vie active en faisant de lui un acteur efficace et responsable du développement économique, social et culturel de son pays ;

DÉCIDENT

dans une logique de refondation des systèmes éducatifs, de placer l'éducation de base au coeur de leurs préoccupations et de leurs actions ;

DEMANDENT

aux institutions de la Francophonie et aux organismes internationaux de coordonner leurs efforts en ce sens.

## RÉSOLUTION SUR L'AIMF

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou du 2 au 4 décembre 1995,

- RAPPELANT** la résolution n° 6 du Sommet de Maurice qui reconnaissait la spécificité de l'AIMF, composée de responsables politiques élus locaux ;
- SE RÉFÉRANT** à la résolution n° 11 du Sommet de Chaillot relative à la simplification et à la consolidation des institutions de la Francophonie ;
- CONSIDÉRANT** la part croissante prise par l'AIMF dans la mise en place des politiques de développement des municipalités francophones ;
- SOULIGNANT** notamment l'action de l'AIMF dans l'appui au processus de démocratisation ;
- DÉCIDENT** de reconnaître l'AIMF comme opérateur direct des Sommets ;
- DEMANDENT** au Conseil permanent de la Francophonie de suivre la mise en œuvre de cette décision.

## ANNEXE 3

### **Réflexion sur la situation politique internationale**

## Réflexion sur la situation politique internationale

### 1. Approche générale

Le Sommet de Cotonou s'est tenu cette année à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'ONU et du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'ACCT. Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage ont salué le rôle fondamental des Nations unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale, ainsi que dans les domaines économique et social. Ils ont souligné la nécessité de soutenir les efforts visant à renforcer la coordination et la cohérence de l'action des Nations unies dans la poursuite de ses objectifs. Dans ce contexte, les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage se sont penchés sur les moyens de renforcer la solidarité francophone et de contribuer à l'amélioration de l'efficacité des actions de la communauté internationale.

Les discussions ont rappelé que la Francophonie ne peut isolément aborder l'intégralité des grands problèmes et défis auxquels la planète est confrontée à l'aube du 21<sup>e</sup> siècle. En effet, les grands enjeux liés à la fois au développement économique et social des pays ainsi qu'à la prévention et au règlement des conflits interpellent tous les pays, qu'ils soient membres ou non de la Francophonie.

Les chefs d'État et de gouvernement ont salué les progrès de la communauté francophone qui s'est donnée des objectifs mobilisateurs précis et ciblés. Pour améliorer la visibilité, les performances et la valeur ajoutée de la Francophonie, les chefs d'État et de gouvernement ont réitéré l'importance de l'usage du français comme axe et support essentiel de leurs projets communs. Ils ont souligné que la Francophonie doit faciliter la transmission en français des connaissances et technologies tout en favorisant une meilleure connaissance mutuelle.

Les participants ont souhaité que les pays de la Francophonie continuent à œuvrer ensemble à leur épanouissement grâce au dialogue des cultures et des différences dans un monde plus que jamais dépendant de la technologie et trop souvent soumis à l'uniformisation linguistique. Les chefs d'États et de gouvernement ont insisté sur le fait que la Francophonie doit s'adapter au brassage contemporain des cultures issues autant des mouvements de populations que de la nouvelle accessibilité à la communication sous toutes ses formes. La Francophonie doit favoriser à ce titre les échanges régionaux dans le domaine des communications afin de participer à la révolution cruciale des infomoutes.

Les participants se sont félicités que la Francophonie échappe à la tentation du repli sur soi sur une base strictement linguistique. Ils ont pris acte que la Francophonie a progressivement fait sa place dans le concert des grandes conférences internationales avec l'objectif de contribuer avec sa spécificité au progrès de l'humanité.



## 2. La situation internationale

La situation internationale est marquée par la multiplication des conflits nationaux, la résurgence des nationalismes exacerbés et la reprise de conflits frontaliers étouffés depuis des décennies, qui consternent les observateurs de la scène internationale. De nombreuses sources de tension persistent et s'amplifient en cette fin de 1995. Six années après la chute du mur de Berlin, les chefs d'État et de gouvernement ont réévalué les nouvelles données de la scène internationale.

### *Europe*

L'ensemble des participants a constaté que l'occasion n'est jamais apparue aussi propice pour instaurer une paix démocratique dans toute l'Europe. La construction européenne avance et l'Union européenne poursuit sa politique d'ouverture à l'Est, comme en font foi les différents accords passés avec les pays d'Europe centrale et orientale. L'OTAN a lancé son programme de « partenariat pour la paix » dans le but d'accroître la sécurité et la stabilité en Europe.

S'agissant de la Russie, la situation dans ce pays n'est pas sans préoccuper l'ensemble de la Francophonie, particulièrement en ce qui concerne la République de Tchétchénie. Les États francophones se réjouissent de l'accord de cesser le feu dans cette république et souhaitent que la reprise du dialogue permette une solution politique durable. Les pays francophones ont reconnu l'acuité des problèmes de sécurité et d'instabilité dans plusieurs régions de l'ex-Union soviétique et encouragé le recours aux institutions internationales, dont l'OSCE.

Dans la tragédie de l'ex-Yougoslavie, les chefs d'État et de gouvernement se réjouissent des progrès accomplis et appellent les parties à faire les efforts nécessaires pour que les accords qui viennent d'être paraphés conduisent à une paix durable.

### *Asie-Pacifique*

Les chefs d'État et de gouvernement se sont réjouis de la consolidation de la région Asie-Pacifique et de l'élargissement de l'ASEAN : l'entrée du Viêt Nam dans l'ASEAN donne l'exemple d'une intégration économique éclairée dans les grands circuits internationaux. Ils ont noté avec intérêt la participation de la Chine à l'élaboration de solutions relatives aux problèmes politiques, économiques et commerciaux en Asie. Tous ont souhaité que le transfert de Hong Kong à la Chine en 1997 se déroule conformément aux accords conclus. Ils s'entendent pour dire que la pleine intégration de la Chine dans la région Asie-Pacifique sera un des grands défis pour les années à venir.

Les risques d'un conflit au Cachemire continuent de préoccuper la communauté internationale en raison de l'importance des parties en présence. Il est demandé à ces parties de rechercher un règlement pacifique permettant de réduire la tension et d'accroître la sécurité dans le sous-continent indien surpeuplé.

Les chefs d'État et de gouvernement regrettent que la guerre civile perdure au Sri Lanka et souhaitent que la paix s'instaure dans ce pays.

### *Moyen-Orient et Afrique*

Au Moyen-Orient, le processus de paix se poursuit et doit être encouragé. Les chefs d'État et de gouvernement condamnent l'assassinat du Premier ministre israélien Yitzhak Rabin et souhaitent que cet acte n'entrave pas la poursuite de ce processus. Ils relèvent avec satisfaction la signature, à Washington, le 28 septembre 1995, par les Israéliens et les Palestiniens, de l'Accord de Taba qui ouvre la voie aux négociations finales. Ils espèrent que la reprise des négociations israélo-libanaises et israélo-syriennes, ainsi que la détermination de toutes les parties impliquées au Moyen-Orient aboutiront à une paix globale, juste et durable dans la région.

Les chefs d'État et de gouvernement expriment leur appui au gouvernement libanais pour ses efforts concernant la reconstruction nationale. Ils se prononcent en faveur de l'application de la résolution 425 du Conseil de sécurité des Nations unies en vue de restaurer l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban.

En Afrique subsaharienne, le génocide et les massacres au Rwanda constituent l'une des pires tragédies de ce siècle. Les éléments extrémistes génocidaires doivent être neutralisés et traduits en justice devant le tribunal pénal international pour le Rwanda, lequel a tenu sa première session plénière le 26 juin 1995. Les chefs d'État et de gouvernement ont souligné la nécessité de tirer les leçons de la tragédie rwandaise afin que de semblables tueries ne se reproduisent plus. Suite au déplacement de centaines de milliers de réfugiés rwandais et burundais dans les pays voisins, notamment au Zaïre, les chefs d'État et de gouvernement considèrent qu'il faut trouver une solution d'ensemble pour la région des Grands-Lacs. Ils recommandent qu'après une évaluation de la mise en œuvre des résolutions prises dans les conférences régionales et internationales de Nairobi, Bujumbura et le Caire, puisse se tenir une conférence internationale sur la stabilité politique, la sécurité et le développement de la région sous l'égide de l'ONU et de l'OUA, dans le respect de la souveraineté des États, et lancent un appel au peuple rwandais pour qu'il continue à soutenir cette dynamique de paix.

---

\* Réserve du Rwanda

L'action internationale au Burundi doit se poursuivre. Les chefs d'État et de gouvernement félicitent l'ONU et l'OUA qui jouent un rôle important de médiation dans ce pays. Ils invitent les parties à s'engager dans un processus réel de réconciliation nationale.

De nombreux autres conflits civils intra-étatiques (Somalie, Sierra Leone, Soudan, Liberia...) ont affaibli l'Afrique et ralenti son développement, depuis le Sommet de Maurice, causant la fuite de millions de réfugiés et des dommages incalculables. La Francophonie, dont plus de la moitié des membres appartiennent au continent africain, a une responsabilité toute particulière pour prévenir ces conflits catastrophiques tant sur les plans humain, qu'économique et social. L'agression dont a été victime la République Fédérale islamique des Comores dans la nuit du 27 au 28 septembre 1995 interpelle la communauté internationale, et notamment la communauté francophone, et nous appelle à plus de vigilance.

Les chefs d'État et de gouvernement lancent un appel aux autorités nigérianes pour œuvrer à l'établissement de l'État de droit et de la démocratie.

Sur une note plus positive, les chefs d'État et de gouvernement saluent la passation démocratique des pouvoirs en Afrique du Sud. Ils se félicitent des accords de paix établis au Libéria, de même qu'en Angola et au Mozambique. Ils se réjouissent également du retour de la paix dans la région nord du Sahel et apportent leur appui à sa consolidation. Ces bonnes nouvelles autorisent un certain optimisme quant aux perspectives à long terme de l'Afrique, bien qu'il reste beaucoup à faire sur ce continent dans le domaine de la prévention des conflits et de l'amélioration du bien-être des populations. Ils se sont, aussi, félicités de la multiplication des élections démocratiques qui ont eu lieu dans l'espace francophone au cours du dernier biennium et du renforcement général de l'État de droit qui l'accompagne.

### *Amériques*

Le dernier Sommet de Miami renforce l'esprit de coopération entre les deux hémisphères américains dans les domaines économique et politique. Renforcement appelé à favoriser le processus de démocratisation et de développement dans plusieurs Etats sud-américains et caraïbéens. En Haïti, les récentes élections législatives ont constitué une réussite certaine témoignant de la consolidation de la démocratie dans ce pays.

### 3. Les champs d'action

#### *Prévenir les conflits*

Il est important que la Francophonie participe à la prévention des conflits et qu'elle développe en son sein des actions lui permettant d'utiliser son poids découlant du nombre et de l'importance de ses États membres au sein des organisations internationales. Dans ce contexte, la tenue à Ottawa en septembre dernier d'une rencontre internationale francophone sur la prévention des conflits, a permis de dégager un certain nombre de grands principes offrant des pistes d'actions préventives pour le futur.

#### *Réagir rapidement aux conflits*

Les chefs d'État et de gouvernement ont pris note des réflexions en cours dans diverses instances visant à améliorer la capacité d'intervention rapide de l'ONU dans les opérations de maintien de la paix. À cet égard, le Premier ministre du Canada a profité du Sommet pour présenter à ses collègues le rapport constituant la contribution spéciale du Canada à l'ONU pour son cinquantenaire.

#### *Pour une saine gestion politique, économique et sociale de l'État*

Les chefs d'État et de gouvernement ont discuté des grands enjeux liés aux problèmes de développement économique durable, de la croissance économique, de la dette et des échanges commerciaux, de la poussée démographique et des déplacements massifs de populations.

La Francophonie, à Cotonou, s'est engagée à œuvrer en faveur d'un développement durable centré sur l'Homme et qui mette l'accent sur l'élimination de la pauvreté, afin d'intégrer les pays les plus pauvres à l'économie mondiale. Elle veut servir de catalyseur pour mobiliser la communauté internationale et en obtenir des résultats substantiels.

La Francophonie doit propager une certaine idée de la solidarité et de la consolidation de l'État de droit. Les chefs d'État et de gouvernement conviennent de continuer à faire progresser les droits de l'Homme, le développement démocratique et une gestion rigoureuse de l'État. Ils poursuivront leurs efforts pour permettre la participation de l'ensemble de la population à l'exercice du pouvoir sans discrimination.

Les États de la Francophonie ont démontré qu'ils acceptent la critique démocratique et qu'ils participent au renforcement de la démocratie en favorisant le dialogue avec la société civile, en particulier avec les associations et organisations non-gouvernementales. Les chefs d'État et de gouvernement s'efforceront de conclure des ententes régionales pour réduire les besoins en armes des gouvernements. Ils consacreront les économies ainsi réalisées à la mise en valeur de leurs ressources humaines et naturelles, en vue d'assurer un développement économique durable et équilibré.

### *Contrôle des armes et désarmement*

Les chefs d'État et de gouvernement, prêts à œuvrer activement pour la signature en septembre 1996 de l'accord sur l'interdiction complète des essais nucléaires, se sont félicités de la prorogation indéfinie du Traité de non-prolifération nucléaire. Les chefs d'État ont exhorté les responsables des pays du seuil nucléaire à accepter un contrôle effectif des armements et ceux des pays non signataires à adhérer au Traité de non prolifération nucléaire. De même, ils se sont félicités de l'adoption par les Nations unies, à sa 50<sup>e</sup> session, du Traité faisant du continent africain une zone exempte d'armes nucléaires et cela conformément aux résolutions de l'OUA adoptées en juin 1995 à Addis Abeba et invitent les États de la communauté internationale à tout mettre en œuvre pour l'entrée en vigueur de ce Traité. Ils ont demandé à tous les pays de s'abstenir de toute initiative susceptible d'augmenter les tensions régionales. Ils ont déploré le déséquilibre qui perdure à l'échelle de la planète entre les dépenses consacrées aux armements et celles dédiées au développement.

L'énorme masse d'armes conventionnelles en circulation demeure un sujet de très grande inquiétude parmi les chefs d'État et de gouvernement. Selon l'ONU, plus de 90% des victimes des conflits intra-étatiques sont des civils. À moins que ne soit enrayée la prolifération des armes, y compris les armes légères et les mines anti-personnelles, les populations civiles continueront d'être victimes des guerres. Les chefs d'État et de gouvernement ont convenu qu'il est impératif que la communauté internationale et les gouvernements travaillent ensemble pour réduire le recours aux armes. Les participants au Sommet se sont spécifiquement engagés à appuyer le déminage dans l'espace francophone.

Enfin, le problème des réfugiés dans le monde reste l'un des plus graves : rien qu'en Afrique, 22 pays francophones ont, l'an dernier, reçu plus de trois millions et demi de réfugiés et de personnes déplacées. Or, aucune perspective de solution vraiment durable ne semble se dessiner, et l'institution de l'asile risque ainsi de se trouver sérieusement menacée. L'ampleur et la complexité du problème des réfugiés en Afrique et ailleurs appellent donc des stratégies novatrices et hardies.



## ANNEXE 4

### **Réflexion sur la situation économique mondiale**

## Réflexion sur la situation économique mondiale

Depuis le Sommet de Maurice, la mondialisation de l'économie et le renforcement des liens entre les facteurs politique et économique se sont poursuivis. Parallèlement à cette mondialisation, l'économie mondiale se caractérise également par une plus grande intégration économique régionale. La signature du cycle de l'Uruguay, l'entrée en vigueur du traité de Maastricht et de l'accord de libre échange de l'Amérique du Nord, le Traité d'Abuja, ainsi que l'élargissement de l'Union européenne (UE) à quinze membres, de l'ASEAN à sept membres, de la SADC, en Afrique australe, à douze membres, en témoignent. La fin de la récession et la création de l'Organisation mondiale du commerce ont aussi favorisé la globalisation des échanges et marqué les relations économiques globales. En cette période d'intégration économique mondiale, l'espace francophone est appelé à jouer un rôle de concertation et de coopération pour ses membres afin de pouvoir mieux affronter les nombreux défis auxquels ils sont confrontés.

### 1. Évolution récente de la situation économique mondiale

En 1994-1995, l'économie mondiale est entrée dans un nouveau cycle de croissance, plus généralisé que les années précédentes. Cette reprise s'est traduite par des taux de croissance d'environ 3% dans les pays de l'OCDE, créant des pressions inflationnistes par rapport aux taux d'inflation exceptionnellement bas des dernières années. Malgré cette reprise, un chômage structurel important subsiste dans bon nombre de pays et rend nécessaires une adaptation des politiques et une réglementation des investissements et du marché du travail. La situation budgétaire de plusieurs pays devra être assainie afin de soutenir la croissance, de favoriser l'investissement et l'emploi, et de diminuer les risques d'instabilité sur les marchés financiers et monétaires : risques qui obligent un pays cherchant à attirer des capitaux à inspirer confiance aux investisseurs qui, par ailleurs, observent souvent une prudence excessive envers les pays du Sud.

Bien que de graves problèmes de stabilisation économique subsistent dans plusieurs économies en transition, la reprise économique s'y est poursuivie également, en particulier dans les pays menant des réformes rigoureuses. En Amérique latine, l'activité économique a connu une croissance significative mais la crise mexicaine sur les marchés financiers, en décembre 1994, a eu un impact négatif considérable sur les flux de capitaux vers les pays de la région et de l'ensemble des pays en développement (PED). Suite à cette crise, la communauté internationale a demandé au Fonds monétaire international (FMI) d'étudier l'élaboration de mécanismes capables d'empêcher la répétition d'une telle catastrophe.



Le sommet hémisphérique de l'Amérique, tenu à Miami en 1994, a permis de jeter les bases de la négociation d'une zone de libre échange étendue à tout l'hémisphère, qui inclurait également les Caraïbes. Ce projet d'ouverture des marchés et la récente constitution d'une association des États des Caraïbes (ACS) pavent la route pour une meilleure intégration économique dans cette région. Par ailleurs, le dénouement heureux de la crise qui sévissait à Haïti devrait permettre à ce pays de prendre une part plus active à la vie économique de la région.

L'Asie Pacifique continue à connaître un fort taux de croissance économique, qui varie de 8 à 10%. Cette croissance résulte d'un accroissement des exportations et d'une augmentation de la demande intérieure, et contribue à exacerber les pressions inflationnistes dans cette région.

Au Moyen-Orient et dans les pays producteurs de pétrole, la reprise a été plus lente étant donné la baisse des prix mondiaux du pétrole en 1994. Une reprise est prévue en 1995, suite à une augmentation des prix pétroliers.

En Afrique, le bilan s'est traduit par une croissance économique moyenne, malgré une forte disparité au niveau des performances propres à chaque pays. Les pays qui se sont engagés dans des réformes économiques et financières difficiles ont connu une bonne croissance économique, qui pourrait être améliorée si davantage d'investissements publics et privés étaient réalisés. La conjonction des réformes entreprises et d'une relative stabilité des cours mondiaux agricoles et des matières premières ont permis à plusieurs pays de percevoir des revenus supplémentaires. Suite à la dévaluation du franc CFA en janvier 1994 et des mesures d'accompagnement qui s'ensuivirent, certains pays de la zone franc se portent relativement mieux. Ainsi, le commerce extérieur a montré des signes de redressement et le déficit des finances publiques a été réduit. Cette nouvelle conjoncture a permis de briser la récession des quatre années précédentes et d'estimer à 2 à 4% la croissance annuelle au cours du biennium écoulé.

Les pays de la Francophonie se caractérisent par des niveaux de développement extrêmement différents les uns des autres. En 1993, ils représentaient 9% de la population mondiale et leur part du PNB mondial était de 8,8%. Ce résultat peut paraître intéressant, mais si l'on ne prend pas en compte les pays industrialisés (Belgique, Canada, France, Luxembourg, Monaco et Suisse), leur part du PNB mondial tombe à 0,7%. Sur un total de 47 pays et gouvernements, l'espace francophone compte 21 pays les moins avancés et 15 autres à revenus moyens, dont la Roumanie et la Bulgarie, pays en transition vers l'économie de marché (Rapport PNUD-1995).

### *Perspectives*

Selon les prévisions de la Banque mondiale, du FMI et de la Cnuccd, on peut espérer, pour l'ensemble des économies des pays de la Francophonie, une évolution positive. Ainsi, d'après la Banque mondiale, en 1994, le Viêt Nam et, dans une moindre mesure, le Cambodge et le Laos profiteront du taux de croissance annuel élevé de l'Asie du Sud-Est, soit plus de 5% entre 1994 et

2003. La Tunisie et le Maroc sont, quant à eux, crédités, pour la même période, d'un taux variant entre 4 et 5%. L'Afrique subsaharienne, avec des prévisions de croissance de l'ordre de 3,9% en moyenne par année, pourrait connaître une amélioration de sa situation. Toutefois, ce sont les pays les moins avancés qui connaîtront une croissance plus faible, conséquence de la baisse de revenus que les habitants de ces pays ont globalement connue depuis 10 ans. Il faut, par ailleurs, être prudents quant à l'évolution économique de cette région. Beaucoup d'incertitudes demeurent, notamment quant au niveau des taux d'intérêt, aux effets des divers programmes d'ajustement structurel, à l'évolution des prix des matières premières et aux conséquences à long terme de la dévaluation du franc CFA. À ces incertitudes, s'ajoute l'instabilité des conditions climatiques qui influencent les économies reposant sur l'agriculture.

## 2. Le commerce international

La croissance mondiale a contribué à une augmentation des échanges internationaux en dépit du fait que la part de l'Afrique, dont l'économie est basée sur les matières premières, aille en diminuant. Bien que la détérioration des termes de l'échange continue d'affecter plusieurs économies, la stabilité relative des prix des produits manufacturés sur les marchés mondiaux et l'augmentation des cours de quelques matières premières (café, cacao) ont eu un impact positif sur certains pays en développement. La signature du cycle de l'Uruguay, en avril 1994, à Marrakesh et la création de l'Organisation mondiale du commerce, en janvier 1995, devraient favoriser l'accès aux marchés des pays du Nord pour les pays en développement. Sur cette base et avec une assistance technique pertinente, ces derniers devraient prendre les mesures nécessaires à leur pleine intégration au commerce mondial, le cas échéant, par des mesures de libéralisation de leurs économies et d'abaissement de leurs barrières tarifaires. Ces réformes, contraignantes à court terme certes, devraient permettre une meilleure affectation des ressources et une croissance à moyen et long terme.

Selon le Haut Conseil de la Francophonie, le poids des pays francophones dans les échanges internationaux correspond à 17% des exportations mondiales (601,72 milliards de \$US en 1993). Toutefois, la part des pays du Sud et des pays de l'Europe centrale et orientale (Roumanie et Bulgarie) ne représente que 1,9% du total. Ce dernier chiffre doit également être nuancé, car les exportations de la grande majorité des pays du Sud se composent de quelques produits agricoles qui connaissent peu de transformation (café, cacao, bois, etc.).

La diversité qui caractérise le réseau de la Francophonie offre la possibilité d'établir des liens privilégiés entre les différents ensembles régionaux à un moment où l'importance de l'intégration régionale s'intensifie. Forte de cet avantage, la coopération francophone ne devrait point se restreindre aux secteurs traditionnels de l'éducation et de la culture mais s'étendre aux domaines technologiques et industriels. La Francophonie doit accorder une grande attention afin d'assurer la participation des pays membres, particulièrement ceux en voie de développement, à l'économie globale et au système commercial international.

### 3. Coopération, partenariat économique et développement

Les mesures d'austérité budgétaire ont conduit plusieurs bailleurs de fonds à réduire les dépenses d'aide publique au développement. D'autres tendances plus heureuses ont été remarquées, comme la transformation de programmes de prêts bilatéraux en des programmes de dons. D'autre part, on a noté la part grandissante de ressources affectées à l'aide humanitaire d'urgence et la diminution marquée des flux financiers vers les pays en développement, notamment les pays les moins avancés. Lors du Sommet de Halifax, les pays du G-7 ont convenu de redoubler d'efforts pour donner une priorité à l'Afrique subsaharienne en vue d'y réduire la pauvreté extrême. Ils ont également décidé de redoubler d'efforts pour intégrer les pays les plus pauvres au système de commerce mondial.

Dans ce contexte, les institutions financières internationales et les institutions de développement des Nations unies, soit le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement, ont fait l'objet de sollicitations pressantes. Ces institutions, qui ont engagé une réflexion, devraient améliorer leurs performances, mieux coordonner leurs programmes et assurer une utilisation optimale de leurs ressources pour répondre aux besoins des pays membres.

Dans plusieurs États du Sud, les difficultés économiques ont malheureusement été aggravées par des conflits intérieurs ou frontaliers. En sens inverse, d'autres pays ont pu améliorer leurs perspectives de développement en progressant vers la démocratie et l'État de droit, permettant ainsi de stabiliser leur société et de donner confiance à leurs citoyens ainsi qu'aux investisseurs extérieurs. Une gestion rigoureuse des fonds publics et de l'administration publique est le corollaire nécessaire de ces progrès, afin de concentrer les ressources disponibles sur la satisfaction des besoins élémentaires de la population (éducation, santé, logement). L'appui au développement des secteurs privé et informel, ainsi que l'amélioration de la perception des recettes fiscales et la création d'un cadre juridique favorable aux investissements, constituent aussi des éléments stratégiques importants en faveur d'une croissance économique soutenue et équitable. La croissance démographique doit par ailleurs être maîtrisée.

La mondialisation de l'économie ainsi que le développement des technologies de l'information et de la communication accentuent plus que jamais l'interdépendance des pays. La sécurité de chaque pays, y compris sa sécurité économique, est de plus en plus tributaire de celle des autres. Dans cet esprit, et afin de poursuivre les objectifs de développement durable, il convient de limiter les dépenses militaires et d'allouer les crédits dégagés à des actions favorisant la croissance économique et le bien-être social.

S'agissant de l'environnement, la communauté internationale a réitéré, lors de la Conférence du Caire sur la population et de la Conférence de la Barbade sur les petits États insulaires en développement, l'importance de la protection de l'environnement terrestre et marin pour assurer une gestion durable des ressources et un développement économique à long terme.

La Conférence du Caire ainsi que le Sommet mondial de Copenhague sur le développement social ont également permis de comprendre l'importance de la dimension sociale, lorsqu'il s'agit de planifier les programmes économiques d'aide au développement.

#### 4. La dette

Depuis 1994, les discussions concernant le problème de la dette se sont intensifiées et le Groupe des Sept a encouragé le Club de Paris à développer une approche permettant de s'attaquer directement à l'encours de la dette plutôt qu'au seul rééchelonnement des montants dus. Le Club de Paris a adopté à Naples les modalités proposées qui permettent d'offrir un niveau de concessionnalité plus élevé aux pays les plus pauvres et les plus endettés pour lesquels le fardeau de la dette constitue encore une charge excessive. Ces modalités constituent une avancée majeure portant à la fois sur le niveau de réduction de la dette et le traitement de celle-ci. Elles permettent aux pays les plus pauvres de se concentrer sur les réformes économiques en vue d'un développement durable.

L'approche bilatérale doit être complétée par un volet multilatéral. Les institutions économiques internationales sont invitées à mieux utiliser les mécanismes existants, afin d'éviter que le problème de la dette multilatérale des pays les plus pauvres et les plus endettés ne vienne s'ajouter à celui de la dette bilatérale et commerciale.

-----